



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction de la Légalité
Bureau des procédures environnementales
et de l'utilité publique

Limoges, le **10 AVR. 2019**

Affaire suivie par Delphine PEDRETTI
Tél. : 05 55.44.19.36
delphine.pedretti@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président,

L'enquête relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien « les Ailes du Puy du Rio » sur la commune de Laurière portée par la Société Quadran Groupe Direct Energie, se tient du 19 mars 2019 au 20 avril 2019.

En raison du calendrier des mois d'avril et mai comprenant diverses dates singulières (jours fériés) et du nombre important d'observations techniquement variées parvenues, les membres de la commission d'enquête, par courrier du 5 avril 2019, ont sollicité un délai supplémentaire pour la remise du rapport et des conclusions conformément à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

Après avoir consulté le porteur de projet, qui ne s'oppose pas à une prorogation, je vous informe que j'émet un avis favorable à la remise des documents **le lundi 3 juin 2019 au plus tard**, comme demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,
Pour le Préfet
le Directeur de Préfecture.

Gérard JOUBERT

Monsieur Roland VERGER
Président de la Commission d'enquête
« parc éolien des Ailes du Puy du Rio »